

Avis du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec
Consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral 2016

Pour nous joindre :

Jean-François Mary, coordonnateur

Téléphone : 514 659-4733

Courriel : coordination@rsiq.org

Janvier 2016

I. Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Fondé en 1998, le Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ) regroupe 14 concertations régionales en itinérance qui représentent plus de 300 organismes communautaires travaillant auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Le RSIQ intervient afin de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance, d'améliorer leurs conditions de vie et de permettre aux organismes d'aide de réaliser leur mission.

Les objectifs généraux du RSIQ :

- Améliorer les conditions de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance, diminuer le phénomène de l'itinérance, contribuer à l'insertion sociale de ces personnes et à l'élimination de la pauvreté;
- Maintenir un réseau d'entraide et de concertation, composé d'individus, d'organismes et de regroupements;
- Favoriser le développement et le transfert de connaissances;
- Favoriser la participation et la prise de parole des personnes itinérantes et sans domicile fixe.

II. L'itinérance au Canada

L'itinérance est un phénomène de désaffiliation sociale qui survient par la combinaison de facteurs systémiques, sociaux et individuels. Une personne en situation d'itinérance peut être caractérisé par une absence ou une grande instabilité résidentielle, des revenus très faibles, une accessibilité limités aux services publics, des réseaux de soutien social défaillant. Ces personnes peuvent aussi vivre une situation engendrant un phénomène de désorganisation sociale en raison de problèmes de dépendance ou de santé mentale.

L'itinérance peut se présenter sous différentes formes selon la durée et la fréquence des périodes d'itinérance. Elle peut donc être situationnelle ou transitoire, épisodique ou cyclique et chronique.

Au Canada selon le rapport de recherche de Homeless Hub, *L'État de l'itinérance au Canada, 2014*, il y aurait au Canada 235 000 personnes en situation d'itinérances au cours d'une année, dont 5 000 sans-abri dormant à l'extérieur, 180 000 utilisant les services d'hébergement d'urgence et 50 000 logés provisoirement au sein d'organisme, d'institutions ou hébergés chez la famille ou des connaissances. Selon le même rapport, il est estimé que chaque nuit environ 35 000 personnes sont sans-abri. Les chiffres réels pourraient être beaucoup plus élevés. Il est essentiel de prendre aussi en considération que, selon l'enquête nationale sur le logement, 18 % des ménages canadiens, environ 733 000 ménages, consacrent plus de 50 % de leurs revenus pour payer leur loyer.

L'itinérance n'est pas seulement un phénomène urbain. Bien que plus présente et visible dans les centres urbains, l'itinérance se vit dans toutes les régions du Québec et du Canada.

Les profils des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir se diversifient. Notamment, nous pouvons constater une augmentation de la population itinérante féminine. De plus, nous constatons un vieillissement de la population itinérante. Enfin, nous notons aussi un accroissement du nombre de personnes issues de l'immigration ou de communautés culturelles nées au Canada.

La situation des personnes en situation d'itinérance se complexifie. Deux facteurs principaux sont en cause un problème croissant d'accessibilité à des logements ainsi qu'une augmentation de la pauvreté. Cette complexification s'accompagne aussi d'une aggravation de la situation des personnes qui cumulent bien souvent de multiples difficultés telles que : des problèmes de santé mentale, des problèmes de dépendance, des violences et abus vécus, des situations d'extrême pauvreté, l'isolement, le vieillissement, de la discrimination ou et du profilage.

III. L'intervention du gouvernement fédéral dans la lutte à l'itinérance au Canada

A. La situation avant 2014

Depuis 1999, le gouvernement fédéral apporte un soutien financier important aux organismes œuvrant en itinérance, appelé à l'origine l'Initiative des partenariats en action communautaire (IPAC). Ce programme existe désormais sous le nom de « Stratégie des Partenariats de Lutte à l'Itinérance (SPLI) ». Il finançait en effet depuis plusieurs années une grande diversité d'actions, parmi lesquelles : construction et amélioration de refuges, de ressources d'hébergement, de logements sociaux, de centres de jour, mise en place d'interventions en centre de jour, en travail de rue, en soutien communautaire en logement, en préemployabilité, mais aussi des activités de sensibilisation et de concertation entre organismes.

La SPLI était alors basée sur une approche communautaire. Ainsi, la répartition des fonds entre les différents volets de financement était décidée localement par des comités de partenaires qui déterminaient les priorités locales, les inscrivaient dans des plans communautaires déposés au Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Les fonds alloués au Québec dans le cadre de la SPLI n’ont pas connu d’augmentation ou d’indexation, avec une enveloppe annuelle globale de 19,6 millions de dollars. Les besoins quant à eux ne cessent d’augmenter. On estime que plus de 80 000 personnes en situation ou à risque d’itinérance ont pu être rejointes par le biais de la SPLI au Québec. La SPLI a aussi contribué à la construction de près de 900 logements sociaux avec soutien communautaire.

B. SPLI 2014-2019

Dans le cadre de la SPLI 2014-2019, le gouvernement conservateur a décidé d’opérer une réorientation majeure du programme sans consultation. Les enveloppes allouées au Québec sont restées inchangées. Par contre, les projets d’intervention globale permettant de répondre aux besoins multiples d’une diversité de personnes en situation ou à risque d’itinérance se sont vus amputer une grande partie du financement disponible, de 40 % à 65 % dans les collectivités désignées. Les fonds alloués aux immobilisations sont désormais presque réduits à néant. Le gouvernement a décidé d’axer le programme vers une seule approche d’intervention, le modèle « Housing First ». Ce modèle vise à répondre aux besoins des personnes en situation d’itinérance chronique, laissant de côté les autres formes, dominantes, d’itinérance.

Voici à titre d’exemple l’évolution de la répartition du budget annuel de 7,8 millions \$ par an à Montréal :

	SPLI 2011-2014	SPLI 2015-2019*
Immobilisations	48 %	4 %
Interventions globales	52 %	31 %
Intervention « Housing First »	0 %	65 %

* : l’année 2014-2015 étant une année transitoire, ces chiffres correspondent à la période 2015-2019

Malgré une résolution unanime de l’Assemblée nationale du Québec, le 30 avril 2013, dénonçant ces modifications décidées unilatéralement, le gouvernement conservateur a réussi à imposer cette réorientation contraire aux orientations québécoises en la matière.

Depuis, nous constatons une baisse majeure du nombre de personnes rejointes par le biais de la SPLI. De plus, de nombreux services essentiels ont dû réduire ou abandonner certains types d’intervention de première ligne afin de correspondre aux nouvelles exigences de la SPLI.

IV. Recommandations du RSIQ

A. Une SPLI avec un budget de 50 millions \$ au Québec

Alors que les besoins et les coûts ne cessent de s'accroître, le budget de la SPLI est demeuré le même depuis 15 ans avec 20 millions \$ au Québec. Cette absence d'indexation et d'augmentation des budgets fait en sorte que les groupes communautaires de la province doivent composer avec des moyens réduits. La réorientation de la SPLI par le gouvernement conservateur a exacerbé la situation en faisant en sorte que les collectivités désignées doivent attribuer de 65 % à 40 % des enveloppes pour des projets selon l'approche « Logement d'abord » sans que ce type d'initiative ait été évalué comme un besoin par le milieu communautaire.

Si le budget de la SPLI avait été indexé de 1999 à 2016, l'enveloppe budgétaire du Québec serait actuellement de plus de 27 millions \$. Au moins 23 millions \$ supplémentaires seraient nécessaires pour répondre aux besoins des personnes en situations ou à risque d'itinérance pour prévenir et réduire l'itinérance au Québec dans le cadre des objectifs de la SPLI. Au Québec seulement, il est donc nécessaire d'augmenter le budget de la SPLI à hauteur de 50 millions \$.

B. Une SPLI généraliste et communautaire

La SPLI doit servir à soutenir les pratiques qui ont fait leurs preuves en matière d'intervention et de soutien. Afin de soutenir adéquatement les collectivités et s'adapter aux changements perçus dans le milieu, les orientations de la SPLI doivent se baser sur les besoins exprimés par les organismes communautaires de ces collectivités.

La réorientation de la SPLI s'est faite en contradiction avec les principes énoncés ci-dessus. La SPLI était un programme qui avait fait la preuve de sa pertinence au fil des années en soutenant une vaste gamme de services directs répondant à des besoins essentiels des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Le virage de la SPLI vers le « Housing First » a réduit la capacité d'action des collectivités pour répondre aux différents besoins des personnes.

Le RSIQ demande le retour à une SPLI généraliste permettant de financer une variété de services en matière de lutte à l'itinérance, ce qui inclut des projets « Housing First », sans toutefois imposer le recours à une approche particulière. Ce retour à une SPLI généraliste est demandé par l'ensemble des groupes communautaires de la province, comme le prouvent la mobilisation et les différentes actions récentes du RSIQ et de ses membres. Entre autres choses, plus de 300 personnes étaient présentes lors d'une manifestation à Ottawa, plus de 150

organismes ont participé à une campagne de courriel au Ministre Duclos. Cette demande a aussi été reprise en mai 2015 par l'Union des Municipalités du Québec ainsi que par les villes de Montréal, Laval et Gatineau.

Le RSIQ demande aussi le retour à la composante communautaire de la SPLI. Afin d'être au plus près des besoins du milieu, il est nécessaire que des comités locaux comprenant des représentants des concertations communautaires locales déterminent la répartition des enveloppes régionales. Cela a toujours été le cas par le passé, toutefois, lors de la réorientation de la SPLI, les objectifs relatifs à la mise en œuvre de projets « logements d'abord » ont biaisé le processus. Ainsi, de nombreuses collectivités ont dû aller à l'encontre des priorités du milieu afin de correspondre aux exigences du programme indépendamment des besoins locaux.

C. Pour un investissement dans le logement social

Le gouvernement fédéral a cessé d'investir dans le développement de nouvelles unités de logement social en 1994. Le programme de logement abordable lancé en 2002 n'a pas porté les fruits espérés puisque peu de personnes démunies ont pu améliorer leur situation domiciliaire grâce à ce programme.

Afin de répondre aux besoins des personnes seules et des familles à faibles revenus, il serait nécessaire au Québec de développer 50 000 unités de logement social en 5 ans, soit 10 000 unités par année.

Nous nous joignons au FRAPRU qui demande de doubler le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cet ajout de 2 milliards \$ permettrait de développer entre 20 000 et 25 000 logements sociaux afin que le logement et l'itinérance soient considérés comme une « urgence nationale » tout en maintenant les budgets pour entretenir le parc existant tel que recommandé en 2009 par le rapporteur spécial de L'ONU Miloon Kothari lors de sa mission d'observation au Canada.

De plus, dans le cadre de la SPLI, il est nécessaire de maintenir la possibilité de financer des immobilisations et donc de contribuer au développement de logements avec soutien communautaire spécifiquement destiné aux personnes en situation ou à risque d'itinérance. Il s'agit d'une approche qui a fait les preuves de son efficacité pour réduire l'itinérance, la prévenir et favoriser la stabilisation résidentielle des personnes.